



Tarifs des émoluments administratifs

Le Conseil communal de Tornny

Vu

- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), art. 73 al. 2 let. i ;
- sa décision en séance du 7 février 2022 ;

arrête les tarifs suivants :

Généralités

Rédaction d'une décision administrative

- Décisions simples
 - o Première demi-heure CHF 30.00
 - o Puis chaque demi-heure supplémentaire CHF 20.00
- Décision demandant des compétences juridiques (ordonnances pénales, décisions sur opposition, décision sur réclamation)
 - o Première demi-heure CHF 60.00
 - o Puis chaque demi-heure supplémentaire CHF 50.00

Recherche de documents pour une affaire archivée (demande écrite)

- Première demi-heure CHF 30.00
- Puis chaque demi-heure supplémentaire CHF 20.00

Copie conforme

CHF 10.00

Photocopies

- Photocopie noir-blanc A4 CHF 0.20
- Photocopie noir-blanc A3, A4 recto-verso et A4 couleur CHF 0.30
- Photocopie noir-blanc A3 recto-verso CHF 0.40
- Photocopie couleur A3 et A4 recto-verso CHF 0.50

Frais administratifs

Les débours (taxes postales de toutes natures, taxes téléphoniques et frais d'expertises) sont facturés en sus, au prix coûtant.

Contentieux

- Par rappel CHF 5.00
- Sommation CHF 10.00

Certificats

-	De bonnes mœurs	CHF	15.00
-	De vie	CHF	15.00
-	De résidence	CHF	15.00
-	Autres certificats	CHF	15.00

Attestations

-	De domicile	CHF	15.00
-	De prise en charge (pour visiteur étranger)	CHF	15.00
-	Accompagnement pour mineur	CHF	5.00
-	Autres attestations	CHF	15.00

Divers

-	Légalisation de signature	CHF	20.00
---	---------------------------	-----	-------

Dépôt des papiers

-	Certificat d'établissement – par personne	CHF	20.00
-	Certificat d'établissement – par couple	CHF	30.00
-	Certificat d'établissement – pour un enfant majeur dans un ménage familial	CHF	10.00
-	Il n'est pas perçu d'émolument pour les mineurs		
-	1er rappel	CHF	5.00
-	2ème rappel	CHF	15.00

Entrée en vigueur dès son adoption par le conseil communal.

Adopté le 7 février 2022.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire communale :



Stéphanie Jan



Le Syndic :



Fabien Reinhard